



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux

Présentée par

la classe de 6^{ème} B du collège Louise Michel d'ALENCON

Adresse de l'établissement : Collège Louise Michel. Rue abbé Letacq. 61000 Alençon

Académie : Normandie

Circonscription : 1^{ère} circonscription de l'Orne

Député/Députée : CHANTAL JOURDAN

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame, monsieur,

Aujourd'hui, les réseaux sociaux prennent une place très importante dans la vie des enfants et des adolescents. De plus en plus d'enfants utilisent les écrans dès leur plus jeune âge. Pourtant, les écrans ne sont pas faits pour les petits enfants. À cet âge, les enfants doivent connaître la vie, découvrir la nature, sortir dehors, passer du temps avec leurs proches. Selon un rapport d'avril 2024 « *Enfants et écrans, à la recherche du temps perdu* », les jeunes de 11 à 14 ans passent en moyenne 4 heures et 48 minutes par jour devant les écrans, en dehors de l'école.

Dans notre classe de 6^e, 95 % des élèves sont inscrits sur au moins deux réseaux sociaux, alors que la loi dit que c'est interdit avant 13 ans. Beaucoup de parents ne se rendent pas compte des dangers des réseaux sociaux. Certains enfants deviennent accros aux écrans et passent de plus en plus de temps dessus.

Cette utilisation excessive a des conséquences importantes. Les enfants sortent moins jouer dehors et passent moins de temps avec leurs amis et leurs familles. À force d'être sur les réseaux sociaux comme TikTok, Snapchat ou Instagram, certains enfants se sentent seuls et s'éloignent de la réalité. Les relations avec les proches peuvent se dégrader et les enfants profitent moins de la vie réelle.

Les réseaux sociaux montrent aussi des contenus qui ne sont pas adaptés aux enfants. On y trouve des fausses informations, appelées « fake news », qu'il est difficile de comprendre à notre âge, malgré les séances d'Education aux médias. Les enfants regardent aussi beaucoup de vidéos Brainrot, c'est à dire qui « pourrissent le cerveau » et empêchent de se concentrer. Le manque de sommeil causé par les écrans peut entraîner des difficultés à l'école, une baisse de concentration et une perte d'intérêt pour le travail scolaire.

Les réseaux sociaux influencent beaucoup les enfants et les adolescents. Ils peuvent créer des addictions, des problèmes de bien-être et parfois un grand mal-être pouvant mener jusqu'au suicide. Avant, les journées étaient rythmées par les jeux et les sorties entre amis. Aujourd'hui, ce sont souvent les réseaux sociaux qui prennent toute la place.

Face à cette situation, il y a urgence pour sauver les enfants et adolescents d'un monde qui crée des faux espoirs, qui éloignent de la réalité. C'est pourquoi nous souhaitons proposer des lois pour limiter les dangers des réseaux sociaux et aider les jeunes à mieux vivre sans être trop dépendants des écrans.

*

*

*

Article 1^{er}

- Une vérification doit être demandée par les plateformes lors de l'inscription avec l'envoi d'un code sur le téléphone parental permettant de certifier l'âge de l'utilisateur

Article 2

- Les applications doivent s'arrêter de fonctionner entre 22 h et 7h pour les mineurs de moins de 15 ans (comme pour Pronote qui ne permet pas l'envoi des messages le soir)

Article 3

- Une limite de temps doit être prévue par les applications, empêchant une utilisation qui ne soit pas raisonnable

Article 4

- L'obligation pour les plateformes de créer des applications spécifiques pour les mineurs de moins de 15 ans, avec des contenus et des fonctionnements adaptés